

Agenda mondial de la JICA

N° 12 Gouvernance



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) œuvre à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

1. Objectifs

1) Objectifs de l'Agenda mondial

L'Agenda mondial vise à construire des sociétés dans lesquelles les valeurs universelles telles que les libertés individuelles, la liberté d'expression, la démocratie, le respect des droits humains fondamentaux et l'État de droit sont une réalité, et où chaque citoyen est respecté en tant que personne et peut vivre heureux. Il vise aussi à soutenir une gouvernance démocratique et inclusive qui contribue à la réalisation de ces principes. Plus précisément, il entend bâtir et améliorer divers mécanismes au sein de l'administration publique, du système judiciaire et des médias, tout en développant les ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

En d'autres termes, nous souhaitons que les systèmes administratifs, juridiques et judiciaires incarnent et fassent vivre ces valeurs universelles tout en remplissant leurs fonctions de garantie des droits des personnes. En outre, pour que les valeurs universelles soient respectées, il est important que les médias puissent diffuser librement des informations. Chaque citoyen doit avoir accès à une pluralité de médias qui lui permettent de former et de rendre publiques ses propres opinions.

2) Objectifs des scénarios de développement (« clusters »)

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Agenda mondial comporte deux clusters : « garantir l'État de droit » et « renforcer la fonction publique et les ressources humaines du secteur public ». En outre, le cluster « renforcement des capacités de sécurité maritime » du volet Transports de l'Agenda mondial contribuera à réaliser les objectifs de cet Agenda mondial relatifs à la consolidation de l'État de droit en mer.

- a) Garantir l'État de droit : l'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre des lois et des règlements, d'améliorer l'accès à la justice, de développer et d'améliorer la radiodiffusion publique et les médias, et de développer à cette fin des ressources humaines en accord avec les valeurs universelles (droits fondamentaux, liberté, égalité, etc.).
- b) Renforcer la fonction publique et les ressources humaines du secteur public : l'objectif est de construire une fonction publique centrale et locale et de développer des ressources humaines capables de fournir des services administratifs appropriés et efficaces fondés sur les valeurs universelles. Il s'agira aussi de renforcer la capacité de planification et de mise en œuvre de projets nécessaires à la fourniture des services publics.
- c) Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité maritime : l'objectif est de renforcer les capacités d'application de la loi en mer afin de garantir l'État de droit sur la scène internationale, notamment dans la région Indo-Pacifique.

2. Situation actuelle, analyse des problèmes et justification des objectifs

1) Situation actuelle et analyse des problèmes

- Le concept d'État de droit est un pré-requis de la réalisation de valeurs universelles telles que les droits humains fondamentaux, la démocratie, les libertés individuelles et la liberté d'expression. En d'autres termes, il s'agit d'une condition préalable importante pour promouvoir le développement non seulement d'un pays, mais aussi de son économie et de sa société en général. L'État de droit garantit en effet que tous les citoyens sont soumis à la loi, y compris les dirigeants de la nation, et que les droits et les libertés des personnes ne sont pas violés arbitrairement.
- Parmi les objectifs de développement durable (ODD), les cibles suivantes de l'objectif 16 sont congruentes avec les objectifs de ce volet de l'Agenda mondial. Cible 16.3 : promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. Cible 16.6 : mettre en place des institutions publiques efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. Et cible 16.10 : garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- Selon le rapport annuel *Freedom in the World* de Freedom House (dont la dernière édition date de 2021), l'état de la démocratie dans le monde régresse depuis quinze années consécutives : de moins en moins de pays respectent les libertés fondamentales et de plus en plus ne les respectent pas. Le rapport note également que les mesures prises contre la propagation de la COVID-19 restreignent les libertés au-delà du nécessaire.
- L'indice de l'État de droit du World Justice Project (WJP) évalue le statut de chaque pays en fonction des huit catégories suivantes : 1) contraintes sur l'autorité du gouvernement, 2) lutte contre la corruption, 3) accessibilité du gouvernement, 4) droits fondamentaux, 5) ordre et sécurité, 6) application des réglementations, 7) justice civile, 8) justice pénale. Selon le rapport 2020, l'indice moyen des 19 pays d'Europe occidentale est de 0,79. Or, parmi les 30 pays à revenu faible et intermédiaire les moins riches, même l'indice le plus élevé (0,57, obtenu par le Ghana) se situe à moins de 0,2 point de la moyenne des

pays d'Europe occidentale, tandis que le Cambodge présente l'indice le plus faible du groupe avec 0,33. Parmi les 19 pays à revenu faible, le Rwanda (0,62) et la République démocratique du Congo (0,34) ont respectivement les scores les plus élevés et les plus bas.

- À l'échelle individuelle, le WJP a estimé en 2019, dans son rapport *Measuring the Justice Gap*, que 1,4 milliard de personnes dans le monde n'ont pas reçues de solutions juridiques à certains problèmes civils ou administratifs, et que 250 millions d'autres vivent des situations d'extrême injustice.
- Il est important de garantir l'État de droit non seulement dans chaque pays, mais aussi au niveau international. Les lois internationales doivent donc être correctement appliquées. La situation dans chaque pays reste néanmoins précaire et doit être renforcée, notamment en ce qui concerne l'application du droit de la mer.
- Dans le domaine de l'administration publique, la Banque mondiale a analysé la situation actuelle au moyen de six indicateurs de gouvernance dans le monde. Par exemple, la majorité des pays d'Asie, d'Afrique et du Pacifique obtiennent des scores inférieurs au score médian pour les indicateurs « Voix citoyenne et responsabilité » et « Efficacité des pouvoirs publics ». Cela s'explique par les défis à relever dans de nombreux domaines, tels que la garantie d'une bonne gouvernance à tous les niveaux (du national au local) ou la mise en place d'institutions et de systèmes démocratiques garantissant une large participation et une pleine responsabilité.
- Quant à la liberté de la presse, selon le Classement mondial de la liberté de la presse 2020, un indice de 25 ou moins est jugé satisfaisant. Seuls 13 pays en développement se situent dans les deux meilleures catégories (Jamaïque, Costa Rica, Uruguay, Suriname, Samoa, Namibie, Cap-Vert, Ghana, Afrique du Sud, Burkina Faso, Botswana, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sénégal). En revanche, la situation au Népal, au Soudan du Sud, au Myanmar et dans d'autres pays est jugée difficile (43 pays ont un score de 35 à 54) ou très grave (19 pays ont un score supérieur à 55).
- De nombreux problèmes doivent donc être résolus, qu'il s'agisse de la démocratie en général ou plus spécifiquement des systèmes juridique et judiciaire, de l'administration publique et des médias. Dans ces circonstances, afin de garantir l'État de droit, il est essentiel que l'élaboration et l'application des lois ainsi que la résolution des litiges aient lieu correctement et que le public ait accès au droit à chacune de ces étapes. Quand c'est le cas, l'accès au droit ne signifie pas rendre les lois et les règlements formellement publics, mais veiller à ce qu'ils soient bel et bien accessibles. En d'autres termes, il s'agit de promulguer des lois conformes aux souhaits de la population, de les rendre suffisamment simples et compréhensibles pour le plus grand nombre, de les

mettre en œuvre, d'appliquer les procédures administratives et judiciaires conformément aux lois, de fournir un mécanisme de résolution des problèmes lorsque les droits d'une personne sont violés et d'apporter un soutien à ceux privés d'accès à ce mécanisme (accès à la justice).

- À cette aune, une analyse de la situation des pays en développement montre que les lois et les règlements promulgués pendant la période coloniale restent souvent toujours en vigueur, en particulier dans les pays asiatiques et bien que d'autres lois et d'autres règlements aient été promulgués depuis. On constate aussi que de nombreux citoyens ne comprennent pas le contenu de ces lois et de ces règlements. En outre, même lorsque des lois et des règlements ont été promulgués, des problèmes subsistent pour les appliquer et les faire respecter : un manque de soutien aux citoyens en contentieux par exemple, ou des interprétations incohérentes et imprévisibles de la part de l'administration publique et des mécanismes judiciaires de résolution des conflits, comme dans le cas des affaires judiciaires.
- En outre, il existe divers problèmes, tels que la corruption des fonctionnaires, la transparence insuffisante des procédures gouvernementales, la non-application des réglementations légales ou administratives, la fourniture insuffisante de services administratifs ou encore l'absence d'un mécanisme de dédommagement des citoyens ayant souffert de ces dysfonctionnements. Pour régler ces problèmes, les fonctionnaires doivent être recrutés au mérite et conformément à des procédures équitables, ils doivent être intègres et avoir pleinement conscience de leur rôle et de leur pouvoir, il leur faut acquérir les compétences nécessaires à la fourniture de services administratifs, élever le niveau de transparence, et mieux comprendre la nature des relations entre l'administration et le public.
- Quant à la liberté de la presse, on observe encore des problèmes tels que l'intervention de l'État dans les médias. Il y a beaucoup à faire pour bien informer la population et éclairer ses décisions. Il est donc nécessaire d'encourager le gouvernement à comprendre ces principes et à améliorer l'accès du public à l'information en renforçant le rôle des médias.

2) Justification des objectifs de l'Agenda mondial

Cet Agenda mondial vise avant tout à construire une société dans laquelle les valeurs universelles sont une réalité et où chaque citoyen peut vivre heureux. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des ressources humaines qui comprennent et reprennent à leur compte ces valeurs universelles et qui peuvent assumer des postes de direction. Pour faire de ces valeurs universelles une réalité, Il est également nécessaire d'établir des mécanismes garantissant ces principes et de les faire

fonctionner correctement. Voilà pourquoi l'Agenda mondial compte parmi ses objectifs l'amélioration de l'administration publique, du système judiciaire et des médias, ainsi que le développement des ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de ces systèmes.

3) Efforts mondiaux dans ce domaine

- Pour que le monde ne revive jamais les actes tragiques et inhumains de la Seconde Guerre mondiale, la troisième session de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté en 1948 la Déclaration universelle des droits humains, selon laquelle les nations doivent s'efforcer, au moyen de l'État de droit, de défendre des valeurs universelles telles que la liberté d'expression, la dignité et la valeur de la personne humaine, le respect des droits humains fondamentaux et l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ces principes ont été en outre inclus dans divers traités internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adoptés en 1966.
- Le professeur John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, a élaboré les « Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence "protéger, respecter et réparer" des Nations unies », approuvés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU lors de sa septième session, en 2011. Et les États ont commencé à élaborer des plans d'action basés sur ces principes.

4) Politiques du gouvernement japonais

- Un Indo-Pacifique libre et ouvert (FOIP) : le gouvernement japonais entend améliorer la connectivité de la région, de l'océan Pacifique à l'océan Indien, et promouvoir la prospérité et la stabilité de toute la région en créant un Indo-Pacifique libre et ouvert. L'Agenda mondial doit en particulier contribuer à mettre en œuvre la politique du gouvernement visant à garantir un ordre international fondé sur des règles, y compris l'État de droit.
- La sécurité humaine : selon ce concept, les libertés et les droits fondamentaux de chaque individu doivent être garantis par l'État de droit, afin que chacun puisse vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin. Le volet Gouvernance de l'Agenda mondial vise à assurer les libertés et les droits fondamentaux de chaque individu et à le mettre à l'abri de la peur et des privations en développant et en améliorant les institutions administratives, juridiques et judiciaires ainsi que les médias, contribuant du même coup à

assurer la sécurité humaine. Ce faisant, il ne faut pas oublier les groupes vulnérables, qui doivent eux aussi bénéficier de ces libertés et de ces droits fondamentaux.

- La transparence, l'intégrité, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance ont été incluses dans les déclarations finales des différents pays participants à l'issue des sommets du G7 et du G8.
- La stratégie pour le développement à l'étranger des infrastructures 2025 stipule que « le gouvernement appuiera le développement des systèmes juridiques en soutenant les lois fondamentales, les lois spécialisées et les lois relatives aux entreprises sur la base des besoins identifiés par diverses sources, y compris les mémorandums de coopération ; en formant des experts engagés dans le fonctionnement des systèmes juridiques ; en développant les infrastructures judiciaires nécessaires aux activités économiques, comme le renforcement de la gouvernance pour prévenir la corruption ; et en soutenant les systèmes de propriété intellectuelle ».
- Plan d'action sur les entreprises et les droits humains : dans sa défense des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains, le gouvernement japonais a formulé un plan d'action en octobre 2020 pour promouvoir le respect des droits humains dans le secteur commercial. La réussite de cet Agenda mondial doit contribuer à la réalisation de ce plan d'action.

3. Importance des initiatives du Japon et de la JICA

Une gouvernance appropriée est un élément essentiel pour que les droits de chaque individu soient garantis, que les gens puissent s'engager sereinement dans des activités économiques et sociales et que la société soit gérée de manière stable et équitable. C'est également une condition préalable à une croissance de qualité, qui requiert la construction d'une société équitable et inclusive et la réduction des inégalités. Fournir une assistance tirant le meilleur parti des points forts du Japon dans ces domaines permettra de mettre en pratique la conception japonaise du développement et d'accroître la confiance envers le pays. Cela permettra aussi une meilleure empathie à l'égard des valeurs universelles, notamment l'État de droit, en mettant en pratique le concept d'un « espace Indo-Pacifique libre et ouvert » et en partageant ses bienfaits.

En outre, le Japon a connu l'introduction de diverses institutions occidentales au cours de son processus de modernisation. Dans le domaine du droit et de la justice, le Japon a introduit il y a environ 150 ans un nouveau système juridique basé sur le

modèle occidental, avant d'adopter le système juridique américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Quant aux systèmes administratifs, le système conventionnel basé sur le shogunat et le système féodal ont été complètement transformés. Un gouvernement moderne et un système préfectoral, municipal et cantonal ont été introduits il y a environ un siècle et demi pour assurer un contrôle central unifié des administrations locales. Après la Seconde Guerre mondiale, ces systèmes ont été réorganisés de fond en comble pour former la fonction publique et le gouvernement local actuels.

Au cours de ce processus, le Japon a formé des ressources humaines aux concepts occidentaux. Ces personnes ont joué un rôle central dans la rédaction des lois, l'établissement de protocoles et le développement des capacités dans un large éventail de domaines juridiques, judiciaires et administratifs. Elles ne se sont pas contentées d'introduire tels quels les lois et les systèmes occidentaux mais ont pris le temps et fait l'effort de considérer le contexte social, culturel et historique propre au Japon.

Fort de cette expérience, le Japon a obtenu des résultats et gagné la confiance de ses partenaires à l'étranger. Dans le domaine du droit et de la justice par exemple, le Japon a commencé à coopérer avec des pays en transition tels que ceux de la péninsule indochinoise et la Mongolie, après que le Vietnam a demandé un soutien pour la rédaction de son code civil. Dans le domaine de l'administration publique, le Japon a coopéré principalement avec les administrations locales, en mettant l'accent sur l'autonomie et les initiatives des pays partenaires, car chaque pays connaît une situation et un contexte qui lui est propre. L'approche japonaise consistant à examiner les problèmes ensemble et à développer des systèmes adaptés aux situations locales peut être qualifiée de coopération « main dans la main ». Le partage de l'expérience et des méthodes de modernisation du Japon avec les pays en développement confrontés à des défis similaires est une forme de coopération que seul le Japon peut offrir. Aucun autre pays développé ne possède en effet une expérience similaire d'adoption complète de systèmes étrangers, tant dans le domaine du droit que dans celui de l'administration publique. Le Japon a aussi le grand avantage de disposer d'un cadre pour communiquer directement ces expériences et ces méthodes, par le biais de praticiens actifs dans les domaines du droit, de la justice et de l'administration publique.

4. Scénarios contribuant aux objectifs de l'Agenda mondial et clusters

1) Principes et approches de base de l'Agenda mondial

- Deux voies doivent permettre d'atteindre les objectifs de cet Agenda mondial : d'une part la mise en place et l'amélioration des institutions, et d'autre part le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités. Premièrement, la mise en place et l'amélioration des institutions garantiront les libertés individuelles, et notamment la liberté d'expression, les droits humains fondamentaux, l'État de droit et la démocratie. Pour ce faire, nous soutiendrons le développement des institutions nécessaires, telles que les systèmes juridiques et judiciaires qui résolvent les différends et édictent et interprètent les lois et les règlements, un système administratif qui applique ces lois et ces règlements, et des médias qui défendent le droit du peuple à l'information et garantissent ces principes. En plus de soutenir le développement de ces institutions, nous améliorerons leur fonctionnement actuel. Deuxièmement, afin de faire fonctionner ces institutions, nous développerons des ressources humaines formées aux droits humains et responsables du bon fonctionnement de ces institutions. Nous appuierons aussi la formation continue des ressources humaines. Dans ce domaine, il est nécessaire non seulement d'améliorer les capacités de la fonction publique, des professionnels du droit et des médias, mais aussi de renforcer les capacités de ceux qui sont chargés d'enseigner le droit, l'administration publique et le journalisme au sein des établissements d'enseignement supérieur, afin de former la prochaine génération. Il est également nécessaire, à moyen et à long terme, de soutenir la formation spécialisée des étudiants et des doctorants.
- Pour bien renforcer les capacités de l'administration publique, il est nécessaire de tenir compte de l'expérience du Japon, de développer les ressources humaines et de coopérer à la planification et à la mise en œuvre d'un développement local et participatif basé sur la collaboration entre l'administration publique et la population. Il convient également de favoriser la responsabilité de chacun.
- Il n'est pas facile de comprendre des idéaux tels que les libertés individuelles, la liberté d'expression, les droits humains fondamentaux, l'État de droit et la démocratie, car ce sont des concepts abstraits. Il est donc important de transmettre ces idéaux de diverses manières et sur le long terme. Nous offrirons ainsi aux ressources humaines essentielles à chaque pays des possibilités de formations et d'études à long terme au Japon, qui seront autant d'occasions d'intérioriser ces principes. En coopérant avec le programme d'études du développement de la JICA, nous partagerons non seulement des connaissances spécialisées mais aussi l'histoire de la modernisation du Japon, qui est au cœur de l'expérience japonaise.
- Ces efforts pour améliorer les capacités de la fonction publique et des professionnels du droit et pour développer un système administratif, juridique et

judiciaire fonctionnant conformément à ses objectifs auront plusieurs effets. Ils pourront accroître la prévisibilité des procédures administratives et de la résolution des litiges, multiplier le nombre de personnes qui règlent leurs litiges par le biais de procédures judiciaires ou de « modes alternatifs de résolution des conflits » (MARC), et accroître la confiance du public dans l'administration publique et les systèmes juridiques et judiciaires. En outre, en renforçant les médias, et en particulier les entités de radiodiffusion publique, nous garantirons le droit du public à l'information et augmenterons la confiance des citoyens dans les médias, conformément aux objectifs de l'Agenda mondial.

- Afin de bâtir et d'améliorer les institutions, de développer les ressources humaines et de renforcer leurs capacités, nous soutiendrons deux initiatives majeures : assurer l'État de droit dans la sphère juridique et judiciaire et dans les médias, et renforcer l'administration publique. Premièrement, afin de partager les valeurs universelles (droits humains fondamentaux, liberté, égalité, etc.) et garantir l'État de droit, nous souhaitons élaborer et faire appliquer les lois et les règlements, améliorer l'accès à la justice, assurer la bonne tenue des élections et développer les ressources humaines responsables de ces différents efforts. Dans le même temps, en garantissant la liberté d'expression, le soutien aux médias et aux ressources humaines de ce secteur créera un système favorable à l'État de droit. Deuxièmement, en ce qui concerne l'administration publique, le gouvernement soutiendra la mise en place de services publics centraux et locaux capables de fournir efficacement des services administratifs appropriés et respectant les valeurs universelles. À cette fin, le gouvernement accompagnera aussi la formation des fonctionnaires. Il soutiendra également le personnel et les mécanismes publics impliqués dans la planification du développement et dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, qui reposeront sur des décisions transparentes et autonomes prises en concertation avec les habitants locaux et les citoyens en général. En renforçant ainsi l'infrastructure administrative, le gouvernement protégera les droits et les moyens de subsistance des citoyens et assurera un développement stable.

2) Scénarios de développement (« clusters »)

- Les deux clusters suivants seront mis en œuvre dans le cadre des deux principales initiatives pour garantir l'État de droit et renforcer l'administration. Dans la première initiative, le cluster « renforcement des capacités de sécurité maritime » sera également inclus dans ce volet de l'Agenda mondial, car il renforce l'État de droit sur la scène internationale.

1) Garantir l'État de droit

Sur la base des valeurs universelles (droits humains fondamentaux, liberté, égalité, etc.), nous souhaitons garantir et concrétiser les droits et libertés fondamentaux. Nous voulons aussi créer un environnement commercial équitable et transparent, d'une part en améliorant la capacité d'un pays à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des réglementations et à fournir un accès à la justice, et d'autre part en apportant un soutien à la radiodiffusion publique et aux médias. Afin de garantir les droits humains fondamentaux à tous les niveaux, nous soutiendrons également de nouvelles initiatives visant à protéger les groupes vulnérables.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à développer diverses ressources humaines, comme en témoignent par exemple les participants aux programmes de formation à long terme qui occupent des postes clés dans les secteurs juridique et judiciaire de plusieurs pays après avoir fait des études au Japon. Parmi nos autres réalisations, on peut citer la promulgation de diverses lois, la création d'un centre d'appel pour faciliter l'accès à la justice et l'introduction de mécanismes de médiation.

En nous appuyant sur de telles réussites, nous allons continuer à améliorer les lois et les règlements et à renforcer les organismes qui les appliquent, notamment en matière de droit civil et économique. Comme les citoyens en litige doivent pouvoir être accompagnés en temps utile et de manière appropriée, nous faciliterons également l'accès à la justice. La liberté d'expression étant cruciale pour garantir le respect des droits individuels, nous soutiendrons aussi les médias. Nous comptons également renforcer notre travail relatif aux entreprises et aux droits humains et lancer de nouvelles initiatives ciblant les groupes vulnérables, comme nous l'avons fait dans notre lutte contre le travail des enfants au Ghana.

Il est important que ces groupes vulnérables (tels que les femmes, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les étrangers) soient inclus dans ces efforts. Des mécanismes doivent donc être prévus pour garantir leurs droits et assurer leur accès à la justice. Quant au développement des ressources humaines, nous chercherons à atteindre l'équilibre entre les sexes au sein des organisations partenaires, tout en tenant compte de la situation de chaque individu au sein de chaque organisation.

Plus précisément, nous poursuivrons nos objectifs en employant les moyens suivants, seuls ou combinés :

a) Élaboration et mise en œuvre de lois et de règlements

- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois et de règlements fondamentaux dans les domaines du droit civil et du droit économique : nous renforcerons les ressources humaines non seulement pour la rédaction des lois et des règlements et le suivi du processus législatif, mais aussi pour mettre en œuvre ces lois et règlements.
- Soutien aux efforts pour harmoniser différentes lois et réglementations.

b) Accès à la justice

- Soutien à la création d'associations d'avocats.
- Soutien à la mise en place et au fonctionnement d'organismes publics d'aide juridique.
- Amélioration des mécanismes de règlement des litiges, et soutien en particulier à la création et au fonctionnement de modes alternatifs de résolution extrajudiciaire des litiges.

c) Formation des professionnels du droit

- Mise en place de formations pour les professionnels du droit.

d) Médias

- Soutien à la radiodiffusion publique.
- Amélioration de politiques et d'institutions relatives aux médias.

e) Protection des droits des groupes vulnérables

- Promotion de plateformes de cacao durables dans les pays en développement, éradication du travail des enfants au Ghana et amélioration du respect des droits humains fondamentaux pour les groupes vulnérables, tels que la formation de femmes policières en Afghanistan.

Au sein de ce cluster, nous développerons simultanément 1) une coopération s'appuyant sur les projets existants (« Programmes de mise à l'échelle ») et 2) une coopération visant de nouvelles questions (« Programmes nouvelles frontières »).

Pour les Programmes de mise à l'échelle, nous sélectionnerons des régions et des pays dont on peut espérer qu'ils auront un plus fort impact et contribueront à la réalisation des objectifs du cluster. Favorisant la coopération, nous considérerons la possibilité d'obtenir des ressources de la part des ministères et des agences concernés tout en capitalisant sur les résultats des projets de coopération passés. Plus spécifiquement, pour les pays du Mékong, l'Indonésie, la Mongolie et le Népal, les efforts a), b) et c) décrits ci-dessus seront poursuivis progressivement, avec des innovations décrites ci-dessous.

Pour l'Afrique, la coopération dans les domaines du droit et du développement, décrite au point a), sera mise en œuvre de manière sélective, en se concentrant sur les efforts pour améliorer l'accès à la justice, décrits au point b). Plus précisément, nous comptons élaborer un plan de coopération sur la base des résultats des études sur l'accès à la justice et le droit des affaires, tout en nous appuyant sur l'expérience que nous avons accumulée jusqu'à présent dans le cadre de projets de coopération, principalement en Asie.

Pour les autres pays et régions, nous nous concentrerons sur les projets de coopération dans le cadre du Programme de co-création de connaissances. Quant aux médias, les projets de coopération seront principalement mis en œuvre dans les pays dont la structure de gouvernance connaît une certaine évolution en lien avec le point d) ci-dessus.

Concernant les Programmes nouvelles frontières, de nouveaux problèmes seront identifiés et résolus grâce à la coopération d'un large éventail de parties prenantes, au-delà des ressources de coopération existantes. Dans un premier temps, ce programme abordera les questions relatives aux entreprises et aux droits humains. Nous mènerons des projets pour prévenir les violations des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement des industries qui entretiennent des relations étroites avec les entreprises et les consommateurs japonais, en lien avec le point e) ci-dessus. C'est dans cette perspective que la Plateforme du cacao durable pour les pays en développement a été créée en janvier 2020, tandis qu'un projet institutionnel pour l'élimination du travail des enfants au Ghana et une étude dans plusieurs pays sur la protection des travailleurs vulnérables touchés par la pandémie de COVID-19 sont en cours. Ces études déboucheront sur des projets concrets. Nous contribuerons ce faisant, notamment à travers cette dernière série d'études, à résoudre les problèmes liés à l'acceptation des travailleurs étrangers au Japon.

2) Renforcement des ressources humaines du secteur public

Nous souhaitons mettre en place une fonction publique aux échelles centrale et locale et développer des ressources humaines capables de fournir des services administratifs appropriés et efficaces, fondés sur des valeurs universelles telles que l'État de droit et la coopération avec les habitants. Nous souhaitons aussi renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre des projets nécessaires à la fourniture de services publics.

Pour atteindre ces objectifs, les projets de coopération mettront l'accent sur un recrutement au mérite dans la fonction publique, sur la transparence et l'intégrité des procédures administratives, et sur des processus permettant aux citoyens de participer aux décisions de manière inclusive.

Plus précisément, les domaines de coopération suivants sont envisagés :

- a) Organisation de la fonction publique
 - Amélioration des examens et des formations pour les fonctionnaires.
 - Développement des ressources humaines des administrations locales, afin d'améliorer la prestation de services aux citoyens.
- b) Développement des ressources humaines du secteur public
 - Soutenir les ressources humaines appelées à jouer un rôle de dirigeants nationaux ou régionaux et disposant de réseaux au Japon.
- c) Améliorer la capacité des gouvernements locaux à formuler et à mettre en œuvre des projets
 - Soutenir le renforcement de systèmes centraux et locaux qui aident les gouvernements locaux à formuler et à mettre en œuvre des projets de développement basés sur la participation et la coopération des citoyens et du secteur privé.

Au sein de ce cluster, nous sélectionnerons des régions de coopération en gardant à l'esprit le premier cluster, à savoir la garantie de l'État de droit. Dans cette perspective, le Cambodge, le Laos, Myanmar, le Vietnam, les pays d'Asie centrale et le Bangladesh devraient être les principales cibles en Asie. En Afrique, conformément à l'initiative « Renforcement des institutions et amélioration de la gouvernance » de la TICAD VII, nous examinerons la possibilité d'étendre nos projets de coopération à des pays pouvant utiliser les résultats de notre coopération de longue date avec la Tanzanie.

Selon les ressources globales disponibles, nous examinerons l'opportunité d'étendre les projets existants.

3) Renforcer les capacités de sécurité maritime

Il est important non seulement de garantir l'État de droit dans chaque pays, mais aussi au niveau international, en particulier dans la région Indo-Pacifique. En ce sens, le renforcement des capacités en matière de sécurité maritime, qui améliore le respect des lois sur les océans, contribuera grandement à atteindre les objectifs de cet Agenda mondial, et il peut être inclus parmi les efforts qui sont liés à celui-ci. Plus précisément, une formation spécifique et une autre à long terme seront proposées aux organisations responsables de la sécurité maritime afin d'améliorer leurs connaissances et leur expérience en matière de droit international public. Ce cluster sera également positionné dans le volet Transports de l'Agenda mondial.

- Pour la période actuelle du plan à moyen terme (avril 2017 à mars 2022), nous visons à maintenir le niveau actuel d'investissement.
- Pour accroître l'impact de notre coopération, nous chercherons à établir des liens étroits avec la coopération financière, notamment en fournissant des conseils dans le cadre des prêts en appui aux politiques de développement.

5. Approches stratégiques de l'Agenda mondial et des clusters

1) Utilisation de l'innovation

- Au Japon, la numérisation et la transformation numérique n'ont guère progressé. Mais grâce à la politique gouvernementale de promotion de la numérisation, divers efforts devraient être déployés. En outre, le gouvernement étudie la possibilité de modifier la loi pour adapter les procès aux technologies de l'information. Dans les futurs projets de coopération, nous partagerons les acquis relatifs à ces efforts réalisés au Japon. En outre, le secteur privé devrait

faire diverses propositions pour numériser l'administration publique, et nous intégrerons ces propositions. Une coopération à double sens sera recherchée. Les résultats de ces efforts menés dans les pays en développement seront ainsi partagés avec les parties prenantes japonaises en vue d'être utilisés au Japon.

- En outre, certaines collectivités locales déploient des efforts considérables dans le domaine des services administratifs en ligne. Nous rassemblerons des études de cas sur ces collectivités locales et les utiliserons.

2) Utilisation de l'expérience japonaise et du programme d'études du développement de la JICA

- Environ 150 étudiants étrangers dans les domaines du droit et des sciences politiques sont accueillis chaque année au Japon pour une formation de longue durée, dans le cadre de la coopération technique et des dons (bourses pour le développement des ressources humaines ou JDS). Dans le cadre de notre investissement dans cet Agenda mondial, nous établirons un réseau à moyen et long terme avec ces étudiants et nous les inviterons à s'associer à nos efforts en tant que ressources humaines essentielles à la coopération dans les pays partenaires concernés.
- Autre composante de ce volet de l'Agenda mondial, le programme universitaire international « Ressources humaines essentielles dans le domaine du droit » accepte des doctorants depuis 2017. Dans le but d'étendre ce programme et de le lier intimement à la coopération technique, nous avons aussi commencé à accepter des étudiants en master en 2020 (« Ressources humaines essentielles dans le domaine du droit et de la justice » et autres). En outre, en relation avec l'« Indo-Pacifique libre et ouvert », nous avons lancé un programme de « Ressources humaines essentielles dans le domaine du droit international public » afin de promouvoir l'État de droit à l'échelle internationale. Nous continuerons à accepter un nombre croissant d'étudiants internationaux dans le programme de master (plus de 80 nouveaux étudiants d'ici 2025) afin de développer, à moyen et à long terme, des ressources humaines ayant assimilé le concept d'État de droit, ainsi que de futurs dirigeants et intellectuels comprenant bien le Japon. Nous souhaitons également élargir et renforcer les parties prenantes impliquées dans les projets de coopération technique, telles que les universités et institutions japonaises ou les organisations des pays partenaires dont sont issus les étudiants, en leur offrant la possibilité de participer aux projets pendant et après leur séjour au Japon. Les étudiants ayant étudié au Japon doivent être en mesure de jouer à l'avenir les rôles que les experts japonais jouent actuellement, en soutenant l'évolution vers

l'autonomie des pays partenaires.

- Également inclus dans le cluster, le programme international d'études « Gouvernement local et participation citoyenne » doit renforcer la capacité de la fonction publique et des ressources humaines du secteur public.
- En matière de gouvernance, les connaissances et l'expérience sont surtout concentrées dans le secteur public. Nous coopérerons donc étroitement avec, entre autres, le personnel des ministères, des professionnels du droit et des chercheurs.

À l'échelle locale, nous améliorerons l'administration publique en partageant de diverses manières nos efforts de développement local et en soutenant les efforts des pays en développement.

- En outre, sur la base des résultats de notre coopération en matière d'APD, certains pays sont en train de passer du stade où ils reçoivent un soutien du Japon au stade du partage mutuel des connaissances. Nous allons donc créer une plateforme dans le domaine de la gouvernance qui englobera toutes les parties prenantes concernées afin de développer des échanges à double sens.

3) Efforts spécifiques pour mobiliser un large éventail de ressources externes

- De nombreux donateurs, dont le PNUD et l'UE, s'efforcent d'améliorer la gouvernance, et nous nous coordonnerons aussi avec d'autres donateurs, car plusieurs donateurs peuvent avoir un impact significatif en se répartissant correctement les rôles.

6. Autres considérations

1) Réponse à la COVID-19

- La propagation mondiale du coronavirus a suscité une série de problèmes juridiques. Il est par exemple nécessaire d'accélérer le traitement des litiges juridiques, comme en a provoqué l'exécution des remboursements de dette suite à la diminution drastique des revenus des individus et des entreprises, ainsi que le traitement des problèmes contractuels dus aux retards logistiques causés par les restrictions sur les échanges internationaux. Il est en outre nécessaire d'accorder plus d'attention à la fourniture fiable de services administratifs pour les groupes vulnérables ainsi qu'à leur accès à la justice, afin de résoudre leurs problèmes juridiques et de faire valoir leurs droits dans

des circonstances où il leur est simplement difficile de maintenir un niveau de vie de base.

2) Relation avec les autres volets de l'Agenda mondial de la JICA

- Dans le domaine de la sécurité humaine, il existe une relation étroite avec le volet Consolidation de la paix de l'Agenda mondial, chargé de la coopération avec les États fragiles. À mesure que les États fragiles vont se développer, la coopération avec ces pays se concentrera sur le développement institutionnel, la formation des ressources humaines et le renforcement des capacités, dans le cadre de l'Agenda mondial pour la gouvernance.
- L'élaboration de lois, de réglementations et de mécanismes institutionnels, ainsi que le développement des ressources humaines pouvant effectuer ces tâches, constituent une base commune aux autres volets de l'Agenda mondial ; les projets relatifs à l'élaboration des lois seront particulièrement utiles aux autres volets de l'Agenda mondial.
- Pour faire respecter les droits humains fondamentaux, nous envisagerons des efforts intersectoriels touchant divers volets de l'Agenda mondial, tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale, car ils peuvent grandement contribuer à la réalisation de ces droits humains fondamentaux, en particulier les droits sociaux. Dans les domaines où des efforts ont déjà été faits, comme le travail des enfants et la protection des travailleurs vulnérables, il est extrêmement important que les différents volets de l'Agenda mondial soient étroitement coordonnés.

Qu'est-ce que l'Agenda mondial de la JICA ?

Les stratégies de coopération de la JICA face aux problèmes mondiaux. La JICA et ses partenaires visent des impacts décisifs en réalisant les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda mondial de la JICA. L'Agenda mondial de la JICA et ses objectifs seront partagés avec les pays partenaires et divers acteurs, ce qui permettra de renforcer le dialogue et la collaboration, et de maximiser les impacts sur le développement. Grâce à ces efforts, la JICA contribuera de manière holistique à la réalisation des ODD à l'horizon 2030, conformément à la Charte de la coopération au développement du Japon qui met l'accent sur la « sécurité humaine », la « croissance de qualité » et la « résolution des défis mondiaux ».



Nibancho Center Building, 5-25 Nibancho,
Chiyoda-ku, Tokyo 102-8012, Japon
Email : gpgpb@jica.go.jp



L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est une organisation de coopération internationale chargée de la mise en œuvre de l'aide bilatérale dans le cadre de l'aide publique au développement du Japon. La JICA coopère avec près de 150 pays et régions partout dans le monde.

https://www.jica.go.jp/english/our_work/thematic_issues/index.html